



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
	Six mois	7 00
utre-mer.	Un an	15 00
	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

annonces, la ligne.	0 fr 30
réclames, la ligne.	1 00

Pourquoi la candidature de M. Riotteau n'a-t-elle pas été maintenue ?

Telle est la question qui a plusieurs reprises nous a été posée, et à laquelle nous allons répondre bien franchement pour dissiper toute équivoque.

A la suite de services éminents rendus à la colonie, l'honorable député de la Manche sur la demande de M. le président du conseil général et aussi de l'unanimité des conseillers généraux au sujet du tarif douanier, la candidature de M. Riotteau avait été proposée et mise en avant par plusieurs membres des corps élus. On a essayé de toutes les façons de faire l'accord des partis qu'exigeait à bon droit M. Riotteau pour donner l'autorisation de laisser poser sa candidature. Malheureusement des hésitations se sont produites et par suite la spontanéité de l'acte n'existe plus. Dans cette situation, M. Riotteau a refusé catégoriquement d'accorder l'autorisation de faire campagne en sa faveur. Or huit jours avant les élections on a parlé de M. Demalvilain, maire de Saint-Servan. En principe M. Demalvilain était sympathique à tout le monde, naturellement ceux qui avaient offert primitivement à M. Riotteau de se laisser porter ont cru devoir persévérer dans leur première idée et demander une nouvelle réponse à celui qui avait leurs préférences. Une première dépêche a été envoyée à Paris. Malheureusement ce télégramme n'a pas suivi jusqu'à Granville et ce n'est que le lendemain, surpris de ne pas avoir de réponse, qu'on a câblé de nouveau à Granville. M. Riotteau a répondu, avisant l'expéditeur que la dépêche de Paris ne lui était pas parvenue que par suite il avait été dans l'impossibilité de répondre et qu'actuellement il refusait absolument de se laisser présenter à la délégation.

Aussitôt un honorable conseiller général du parti de M. Mazier a été prévenu qu'en présence du refus de M. Riotteau, l'accord se faisait sur le nom de M. Demalvilain. Ces faits se passaient le vendredi à deux heures. Malgré cela on a persisté à présenter M. Mazier et c'est alors que M. Dupont s'est mis immédiatement en concurrence dans un but de protestation.

On est venu dire qu'à ce moment il était trop tard de poser la candidature de M. Demalvilain, parce que M. Mazier ayant eu connaissance que les bulletins de M. Riotteau avaient été mis à la poste avait fait distribuer les siens. C'est un mauvais prétexte. Il n'est jamais trop tard de bien faire, on l'a dit souvent et ce principe est très vrai. M. Mazier n'avait qu'à déclarer par deux ou trois affiches et même verbalement qu'il se désistait en faveur de M. Demalvilain, et comme beaucoup de bulletins au nom de ce dernier étaient prêts, il n'y avait plus qu'à les compléter, ainsi que le demandait énergiquement un partisan de M. Mazier. Comment à fait M. Dupont ? le vendredi à deux heures, il n'avait aucun bulletin prêt ; et pourtant il est arrivé à temps, même à Miquelon où le *Progrès* a fait un voyage le samedi.

Dans tout cela il y a eu un malentendu regrettable, qu'il n'est pas impossible de réparer. M. Dupont n'avait jamais songé à briguer l'honneur de la délégation, s'il l'a fait ce n'est qu'à la suite du troisième bien légitime qu'il a éprouvé en voyant éliminer M. Riotteau, puis M. Demalvilain pour lequel il avait opté à la suite du désistement de son candidat préféré. Dans cette circonstance qu'on fasse des avances à l'honorable élu, il est le premier à reconnaître que le délégué habitant la colonie n'est qu'un solitaire, et alors il y a tout lieu de supposer que l'ac-

cord se fera sur le choix d'un candidat métropolitain agréé par tous.

Cependant il ne faut pas se le dissimuler, M. Dupont ne peut pas lui-même faire les premiers pas, son élection lui donne le droit d'attendre qu'on lui transmette des propositions. Il ne faut pas changer les rôles. M. Dupont blâmboulé aurait pu demander cette concession, M. Dupont élu se voit dans l'impossibilité de le faire. Voilà la situation. Nous espérons bien que dans l'intérêt général qui a plus besoin que dans toutes circonstances d'être défendu d'une manière sérieuse et efficace auprès du ministère, on ne s'arrêtera pas à de faux points d'ancour propre qui sont l'indice d'esprits étroits. Il est nécessaire de réparer une erreur, dont tout le monde n'a qu'à préjudicier, et nous avons trop de confiance dans la sollicitude et l'intelligence de nos honorables élus pour croire un instant que chacun hésitera à accomplir son devoir. Si certaines animosités, certaines rancunes personnelles avaient tendances à se faire jour, il faut les combattre, les rentrer au moins pour quelque temps, que chacun mette de l'eau dans son vin, et tout ira à merveille. Noblesse oblige, le suffrage universel vous a mis à la tête de la colonie, faites tous vos efforts pour que vos électeurs puissent être satisfaits de vous pour que l'on dise : nous avons des représentants dignes de notre confiance, et alors vous aurez bien mérité de la colonie qui vous témoignera des sentiments de reconnaissance et de gratitude. Tels sont les vœux que nous formulons et nous sommes convaincus que tous vous les réaliserez de la façon la plus entière parce que nous sommes certains que ce sont ceux de la population entière.

P.

Samedi dernier avait lieu à l'autel du gouvernement une réunion d'armateurs pour le tirage au sort des places du French Shore. Environ trente armateurs avaient répondu à l'appel de notre sympathique gouverneur qui a eu la satisfaction de leur communiquer la réponse favorable au sujet d'une demande qu'il avait formulée auprès du ministère à propos de certaines modifications utiles à apporter à la réglementation du French Shore.

Jusqu'à ce jour seuls étaient admis à faire la pêche sur le littoral français de l'île-de-Neuve, les navires armés pour la pêche qui prenaient l'engagement de séjourner dans des parages déterminés pendant toute la campagne. Emu de cette situation, M. le gouverneur avait fait ressortir l'an dernier au commandant de la station navale les avantages qu'il y aurait à étendre ces dispositions aux petits pêcheurs de la colonie obligés de se confiner dans les limites étroites de nos îles, et en même temps M. le gouverneur insistait auprès du Département pour obtenir ce résultat. La réponse ne s'est pas fait attendre, le ministère a accordé l'autorisation, et on ne saurait croire avec quel empressement la réponse a été communiquée. Voilà déjà un point acquis, et tous les habitants sauront marquer leur reconnaissance pour un service aussi signalé rendu à la classe des petits pêcheurs. Plusieurs armateurs, parmi lesquels deux honorables conseillers généraux, ont reçu avec tant d'enthousiasme cette communication qu'immédiatement ils ont conçu le projet de donner une prime de 50 francs à prendre sur le budget de la colonie à ceux qui se transporteront sur le French Shore avec leurs worys pour y exercer leur industrie. C'est une œuvre utile que M. le gouverneur a sollicitée dans l'intérêt de ceux qui ont le plus besoin de protection, nous dirons même que c'est une œuvre philanthropique.

Il est bon de remarquer d'ailleurs que ce n'est pas la première fois que se révèle cette sollicitude de M. le gouverneur pour tout ce qui a trait au soulagement des pauvres et des déshérités et si nous passons à un autre ordre d'idées nous constaterons qu'il a toujours eu en vue la création d'œuvres bienfaisantes.

Chacun se souvient que l'an dernier, grâce à l'initiative de M^{me} Feillet, toujours charitable, une société était formée dans le but de venir en aide aux femmes en couches. Que d'infortunes, que de misères ont été soulagées par le bon fonctionnement de cette œuvre de bienfaisance. On ne saurait s'imaginer les résultats prodigieux obtenus. Chaque nouvelle mère dans le besoin a reçu en temps utile tous les secours qu'exigeait sa situation intéressante. Les dames patronesses se transportent à domicile et donnent suivant les besoins, des langes, un berceau, des aliments, médicaments, etc. En résumé c'est une œuvre philanthropique dans toute

l'acception du terme, œuvre désintéressée qui répond si bien aux sentiments de la charité chrétienne.

Prochainement on recueillera les cotisations, nous espérons qu'alors les membres honoraires se multiplieront et que chacun aura à cœur de venir apporter sa modeste cotisation dans la sébile destinée à soulager ceux qui souffrent. Nous profitons également de l'occasion pour émettre le vœu que les dames charitables consacrent le produit des cotisations non seulement au soulagement des femmes mariées, mais aussi à celui des filles-mères. On nous objectera peut-être que nous sommes trop fin de siècle, à cela nous répondrons que la charité ne doit pas avoir de territoire, qu'elle doit s'étendre à toutes celles qui sont dans la situation exigée par le but de la société, il ne faut pas être exclusif. D'ailleurs il est à remarquer que la plupart des infanticides, proviennent de la misère, et du jour où une fille, qui a succombé, aura la certitude d'être assistée, il est plus que probable que ces crimes disparaîtront. Aux grands maux, il faut les grands remèdes et c'est à ce point de vue que nous nous réservons de développer cette idée plus amplement. Nous ajouterons que du jour où la société aura adopté cette idée, elle aura fait une fois de plus preuve d'indépendance et de largesse d'esprit. Pas de faux préjugés, il faut que la charité s'étende à tous ceux qui ont besoin, à tous ceux qui sont dans la misère. Au nom des pauvres nous remercions bien sincèrement M^{me} Feillet et toutes les dames patronesses qui ont su créer et donner l'essor à une société désirée depuis si longtemps par tous les habitants de la colonie, nous les remercions encore de leur dévouement qu'elle proclame à chaque instant d'une façon aussi louable que modeste

P.

La campagne de pêche de 1893.

Quelle sera-t-elle? Personne n'se le dire et cependant chacun forme les plus beaux projets chacun espère et croit que la colonie depuis longtemps éprouvée va se relever cette année. On pronostique, puissent ces pronostics se réaliser, des indices certains évidents, paraît-il, font présager le bon augure.

Autrefois, on distinguait les jours fastes et les jours néfastes, telle est la puissance de la routine souvent d'accord avec les événements qu'on a de même à St-Pierre, divisé les périodes en fastes et néfastes. C'est un dicton populaire, c'est une chose que tout le monde a constaté, qu'il y a toujours cinq années de prospérité succédant à cinq années de dérépitude. Aussi

le mauvais destin doit disparaître actuellement, les épreuves ont été terribles pour beaucoup, mais ceux qui ont pu doubler le cap vont pouvoir réaliser des bénéfices.

Les présages sont souvent vrais pour ne pas dire toujours, surtout ceux qui ont des bases qu'on a pu établir par l'expérience.

C'est ainsi qu'à la suite d'un hiver rigoureux, les morues sont parfois plus abondantes et par suite la pêche plus fructueuse. Les anciens habitants de la colonie vous érigent cette constatation en principe, et partant de ce principe, l'espérance renait dans tous les coeurs.

En outre, les prix sont élevés, les acheteurs de morue, cherchent des vendeurs à 18, 19 et même 20 francs le quintal. C'est déjà un magnifique résultat si on le compare à ceux obtenus l'année qui vient de s'écouler. Cette hausse est peut-être la conséquence de l'application du tarif douanier dans les Antilles. La France soucieuse des intérêts de ses nationaux a frappé dans ces colonies le poisson étranger d'un droit absolument prohibitif, qui permet à St-Pierre et à Bordeaux de fournir des approvisionnements plus importants que précédemment et à des conditions très avantageuses pour les producteurs.

Dernièrement nous entendions dire, mais St-Pierre ne saura pas tirer parti de cette bonne aubaine, et vous verrez que le syndicat de Bordeaux seul profitera des droits établis aux Antilles, Tel n'est pas notre opinion, nous croyons au contraire savoir de source certaine que plusieurs maisons sont bien décidées à expédier directement de la colonie sur les Antilles sans faire passer les produits par Bordeaux, c'est-à-dire en supprimant l'intermédiaire qui a toujours pour but de réaliser un bénéfice sur le producteur et un bénéfice sur le consommateur. Il est hors de doute que plusieurs transports réunissent toutes les conditions désirables pour faire les voyages des Antilles, et porter suffisamment de poisson pour l'alimentation des habitants de ces îles. Cependant il y a un écueil à éviter, un écueil qui déjà a été signalé antérieurement. Sous prétexte que des droits prohibitifs existent aux Antilles, il ne faudrait pas s'aviser de majorer les prix dans des proportions telles que les consommateurs se verront dans la nécessité de réclamer à grands cris. Si on veut conserver ce débouché aussi lucratif que certain, il suffit de se contenter de bénéfices raisonnables, et tout le monde y trouvera son avantage.

En résumé il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir que tout St-Pierre se réjouit dans l'espérance d'une année favorable qui permettra aux armateurs de réparer les pertes subies depuis trop longtemps aux marins de palper des salaires plus rénu-

nérateurs qui leur permettront d'assurer l'existence matérielle confortable à leurs familles. Nous sommes heureux que cet espoir, qui se réalisera certainement, fasse renaitre la joie et le bonheur.

Ne jetons jamais le manche après la cognée, dit le proverbe. A St-Pierre où la population est habituée à passer par des épreuves terribles, ce dicton est plus en honneur que partout ailleurs, on ne perd jamais courage, et c'est ce qui nous fait dire qu'avec de tels sentiments, la colonie ne peut tomber. Elle a eu ses heures de fortune, et ses heures de misère, celles-ci sont passées pour le moment, et les jours fastes vont resplendir d'un nouvel éclat. Les armements vont bientôt commencer, au début de cette campagne, notre plus grand désir est que les prix se maintiennent et que le poisson soit abondant. De cette façon chacun grossira son magot en recevant la récompense de son travail aussi pénible que périlleux.

P.

CONFÉRENCE

faite par Monsieur le Gouverneur
à l'Ile-aux-Chiens.

--
Dimanche dernier, à une heure et demie, le Progrès prenait à son bord Monsieur le Gouverneur accompagné de M. Baron son secrétaire, Monsieur le commissaire de l'inscription maritime et les représentants de la presse. A destination près de la cale Lamusse, les autorités et la gendarmerie accompagnées de nombreuses personnes qui étaient venues saluer Monsieur le Gouverneur et le suivre au café de France, dont la salle avait été choisie par M. le Maire comme lieu le plus propice pour une conférence.

A deux heures 1/2, la salle est comble et à l'entrée de Monsieur le Gouverneur un passage se fait immédiatement sans le concours d'aucun agent de l'autorité.

Une fois assis, notre sympathique Gouverneur déclare tout d'abord à son nombreux auditoire, que son intention n'est pas de lui faire un discours mais de lui parler de ses intérêts.

Il lui rappelle que l'an dernier, quand il est venu dans cette même salle, dans le but de traiter la même question, au point de vue général, il n'a rencontré qu'un public restreint.

Ils agissaient alors de l'intérêt français à occuper le French Shore.

Le gouvernement ne pouvait entretenir des équipages nombreux pour les envoyer sur ce point du territoire anglais où les traités assuient le droit de possession de nos pêcheurs.

Il fallait arriver à y faciliter l'établissement des petits pêcheurs qui se disputent ici les places, il fallait le faire d'autant mieux que de l'avis des armateurs, corroboré par les renseignements fournis par M. le commandant Parfait, chef de la station navale, la morue est très abondante là bas au moment où on ne peut encore songer à la pêcher dans nos parages, où elle ne vient qu'après avoir quitté le French Shore.

Il paraissait sage d'aller au devant du poisson qui se fait trop attendre.

Par le dernier courrier, notre aimable conférencier, à la suite de ses démarches incessantes dans l'intérêt des petits pêcheurs recevait l'autorisation d'armer à la petite pêche sur les bancs de Terre-Neuve.

C'est avec empressement qu'il en fait part aux intéressés et qu'il se déclare prêt à les aider.

Ils peuvent réussir dans cette entreprise de différentes façons, soit en s'entendant avec leurs fournisseurs pour aller passer quelques mois au French Shore, soit en s'associant, en groupant leurs faibles ressources, en se syndiquant à cet effet.

M. Revert faisant observer qu'il faudra compter avec Messieurs les anglais, le conférencier leur répond que les français n'ont rien à craindre à ce sujet puisqu'ils seront protégés par la station navale.

Ils ont, par les facilités nouvelles qui leur sont offertes, deux champs à moissonner au lieu d'un: La récolte supplémentaire sera d'avril à fin juin.

Un vieux pêcheur prétendant que le fournisseur prélevant sur la pêche 30 quintaux de morue, ses camarades ne peuvent réussir, l'orateur lui répond qu'en ce cas, il leur est facile de s'associer d'armer un bateau de vivres.

Il ajoute qu'ils ont toute la côte pour y faire choix d'un lieu de pêche et de refuge que 20 personnes peuvent s'associer pour partager les risques de l'entreprise.

Si comme tout porte à le croire le Conseil général accorde à chaque pêcheur une prime de 50, ce sera déjà un capital de 4,000 qui pourra garantir les avances du fournisseur, le ravitaillement et le transport.

Et puis en réunissant leur petit pécule, ils feront la boule de neige: ils supprimeront s'ils le préfèrent l'intermédiaire à leur profit.

Il leur suffira de demander une place pour l'obtenir par une concession de 5 ans.

Cette garantie permet de construire des cabanes qui serviront les années suivantes, et des fours pour la cuisson du pain.

Nos nationaux y seront les seuls maîtres et les anglais n'y auront plus de droits.

— Mais, s'écrie un interlocuteur, les anglais y vont, et nous les y verrons encore!

— Ils y vont parce que les droits français ne s'y manifestent pas, ne s'y exercent pas, parce que l'indifférence des in-

téressés les laisse tomber en desherence en ne les faisant pas valoir.

Pour que les diplomates français soient soutenus dans leurs luttes contre les diplomates Anglais, qui cherchent par tout les moyens à nous décider à faire l'abandon de nos droits, encore faut-il que leur résistance soit justifiée par un intérêt apparent.

On ne peut défendre des intérêts imaginaires!

Et pourtant le gouvernement Français dépense annuellement deux millions pour protéger les pêcheries de Terre-Neuve; il faut justifier cette dépense!

Les petits pêcheurs sont trop sérieux pour se décider *ex abrupto*, mais en réfléchissant, ils reconnaîtront l'importance des avantages qui leur sont offerts.

— M. Revert veut-être assuré que les pêcheurs français seraient défendus contre les empêchements des anglais.

— La chose n'est pas douteuse, les officiers de marine se plaignent trop souvent de n'avoir pas de compatriotes à défendre.

Le commissaire de la marine s'adressant à un vieux pêcheur lui dit;

Les anglais vous tourmentaient ils à l'Ile Rouge?

— Non répond ce dernier ils ne nous gênaient pas.

M. Revert fait observer que les droits des pêcheurs qui ne sont pas assez défendus dans nos parages, le seraient bien moins la bas.

Il a été obligé un jour de se servir de son couteau et de son fusil sur les côtes de Langlade.

— C'est une erreur, ici nous n'avons pas de baleinière tandis qu'au french shore nous avons des gardes pêche qui ne demandent qu'à justifier leur utilité. Ils ne peuvent pourtant pas protéger ce qui n'existe pas.

— M. Lebigué Alexandre, appuie l'observation de M. Revert.

— Ce n'est pas la même question, s'il manque à St-Pierre une canonnière, ce n'est pas une raison pour que celle qui fréquentent les bancs de Terre-Neuve ne soient pas suffisantes.

M. Revert et Lebigué se déclarent convaincus par ces explications.

M. Delanoe, armateur propriétaire de la goélette Ste-Marie demande quelles seraient les places.

Selon lui, à Codroy on serait en concurrence avec les anglais, à la baie des îles, en fait de poisson c'est comme sur sa tête: c'est net.

A Pic de nid, les anglais font la boëte pour pêcher à tête ronde.

Le meilleur endroit serait Port à Port ou il y a toujours du poisson et où on trouve du capelan jusqu'au 10 juin. Il voit la difficulté des espèces, si on faisait des sacrifices il verrait l'eau belle.

M. Delanoe nous semble plaider sa cause pour obtenir les meilleures gratifications, mais il est bien décidé à armer



pour le french shore.

Un assistant fait remarquer que l'installation ne coutera pas cher, qu'on trouve toujours la bas des débris de navires pour construire des cabanes, et puis . . . que le tafia se procure a bon compte . . .

En résumé deux pêcheurs arriveraient facilement a prendre jusqu'à fin juin 100 quintaux de morue

— Le Bigués, Alexandre, fils, est dissipé a partir, mais si l'anglais l'embête, il réclame 2000 fr. de dommages-intérêts a l'Etat.

— Qu'a-t-il a redouter, n'aura t-il pas un amiral commandant trois croiseurs pour tenir en respect les pêcheurs anglais.

En résumé, l'assistance a paru satisfaite et animé des meilleures dispositions, et nous ne doutons pas qu'après réflexion, de nombreux petits pêcheurs iront faire au French Shore leur première moisson. Ille sera d'autant plus fructueuse que des prix élevés leur sont assurés pour cette campagne par le cours actuels qui ne baissera pas espérions ; n'oublions pas que ce sera grâce à la sollicitude du gouvernement qui a mis un droit protecteur de 16 fr. par quintal de morue sèche provenant de pêcheurs étrangers.

Nous garderons longtemps le souvenir de cette charmante causerie que notre sympathique gouverneur a su rendre très intéressante et à la portée de tous.

C'est d'une façon toute paternelle qu'il s'exprimait, qu'il provoquait des questions et observations et qu'il y répondait.

On se sentait à laise dans cette salle, en écoutant cet agréable représentant du gouvernement républicain. On y admirait l'ordre et le respect de l'autorité qui sait se faire aimer par ses marques de considérance et de sollicitude.

On constatait que dans notre pays la politique n'ayant pas encore poussé ses racines plus mauvaises que le chien dent, les réunions sont aussi faciles qu'utiles.

La satisfaction se lisait sur tous les visages radieux de cette réunion quasi amicale ou se respirait un air de fraternité toujours si utile pour donner du courage au travailleur, pour le décider à se lancer dans des entreprises de nature à améliorer son sort.

G. W.

Un cабlogramme reçu cette semaine nous apprend qu'un traité de commerce vient d'être conclu entre la France et le Canada et que comme conséquence de ce traité, un service de bateaux à vapeur se fera directement à des périodes déterminées entre les deux pays. De cette façon les liens d'affection qui n'ont pas cessé d'unir les Canadiens à la France, vont se resserrer et les deux peuples n'ont qu'à gagner à voir se réaliser complètement les clauses du traité. Il y a longtemps qu'on ate le terrain, qu'on frappe à la porte, cette fois c'en est fait les relations commerciales, vont prendre de l'essor vers cette vieille colonie si française de cœur et d'origine.

SOCIETE DE TIR.

L'Assemblée générale de la société de tir aura lie dimanche prochain, 5 mars, à 2 heures de l'après-midi dans la grande salle de la Mairie.

Messieurs les sociétaires, ainsi que toutes les personnes qui désireraient faire partie de la société, sont instantanément priées de vouloir bien y assister.

Des modifications importantes seront proposées aux statuts et au règlement de la société afin de faciliter l'accès de celle-ci au plus grand nombre de tireurs.

Avant le renouvellement du comité pour 1893, le Trésorier rendra compte de la situation financière au 31 décembre 1892.

Le Président,
BARON.

Le chemin le plus court n'est pas toujours la ligne droite grâce aux merveilles de la science.

Dans notre colonie existent comme on le sait deux bureaux télégraphiques, l'un pour le câble de la compagnie française de Paris à New-York, l'autre pour celui de l'Anglo-Américan telegraph company limited.

Les deux bureaux sont à dix minutes de distance l'un de l'autre.

Les employés de chacun font ensemble très bon ménage. Ils se visitent, échangent des propos selon les événements du jour.

Or, il arriva dernièrement qu'un employé du bureau anglais oublia sa pipe sur la table du cercle privé de son collègue.

Fort poliment il pria un jeune groom d'alter querir cet ustensile. Refus opiniâtre du petit garçon qui prétendit se trouver la seulement pour les besoins de l'office et non point pour la recherche des pipes oubliées.

Froidement l'employé n'hésite pas. Il se mit à son appareil en communication avec Brest. Il pria Brest de le mettre en communication avec Saint-Pierre compagnie française.

C'était justement se collègue avec lequel il venait de tailler une petite bavette qui se trouvait à l'appareil.

« J'ai oublié ma pipe sur votre table, veuillez me la renvoyer par un de vos boys.

« Le seul groom disponible à mon bureau se refuse à cette mission.

Dix minutes ne s'étaient pas écoulées que la pipe ainsi demandée du nouveau monde à l'ancien revenait à son propriétaire

G. W.

Si non vous gene trovate.

En présence de l'inquiétude manifestée par quelques familles, nous sommes autorisés à déclarer, qu'il n'a été constaté à St-Pierre, dans ces derniers temps, aucun décès dû à une maladie contagieuse.

On signale seulement quelques cas d'influenza n'affectant pas, jusqu'à présent le caractère épidémique.

Un accident épouvantable est arrivé hier au fils Coupard. Celui-ci était resté dans la maison en compagnie d'un jeune homme de son âge lorsqu'il lui prit fantaisie de dérocher une poire à poudre suspendue à un clou et de la mettre dans le poêle. Aussitôt une explosion se produisit et une casserole d'eau bouillante fut repandue sur le petit garçon. Les brûlures sont horribles, néanmoins on ne désespere pas de le sauver.

I'Administrateur-Gérant, A. LEMOINE

ANNONCES.

Étude de M^e Georges Wintrebert, avocat agréé, Sise à Saint-Pierre rue de Sézé.

Liquidation judiciaire
Pierre Charles Hacala.

VENTE

D'UN IMMEUBLE.

Le mercredi 22 Mars 1893 à 2 heures du soir, en l'étude du notaire soussigné.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de tre Instance de la colonie, le vingt février mil huit cent quatre-vingt-treize sur requête présenté par Me Wintrebert avocat agréé, demeurant à St-Pierre, pris en sa qualité de liquidateur de la dite liquidation judiciaire du sieur P. Ch. Hacala, armateur à St-Pierre, il a été ordonné que la dite vente aurait lieu devant le notaire de la colonie, commis à cet effet, à fixé la mise à prix de l'immeuble à vendre.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux aux plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeubles dont la désignation suit dépendant de la dite liquidation judiciaire, Pierre Charles Hacala.

DÉSIGNATION :

Une maison sise à St-Pierre rue Truguet, à rez-de-chaussée recouvert en zinc avec atelier de voilerie y attenant, cour et toutes ses dépendances, borné dans son ensemble au nord par une impasse, au sud par Boroira, à l'est par la rue Truguet et à l'ouest par Mme veuve Girardim. Avec droit à la clientèle de l'entreprise de voilerie.

Mise à prix fixée par le tribunal trois mille cinq cents fr. 3,500 fr. 00

Il sera procédé le même jour par le ministère de Me Siegfried commissaire priseur à la vente du matériel de voilerie.

Le cahier des chages dressé pour parvenir à la vente de cet immeuble est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance.

Pour extrait :
L'Avocat agréé poursuivant,
G. WINTREBERT.

M. Jean OUCHULUTEGUY a l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'à partir de ce jour, il se met à la disposition des personnes désireuses de suivre les cours de musique.

S'adresser au Café du Midi.

A VENDRE OU A LOUER

Superbe maison située route de Savoyard.
S'adresser à M^e Pépin, avocat

St Pierre. Imp. A. Lemoine